

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1737 (Rect)

présenté par

Mme Métayer, M. Marion, Mme Pouzyreff, M. Fiévet, Mme Le Hénauff et M. Bordat

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À l'avant-dernière phrase de l'alinéa 45, après le mot :

« mines, »

insérer les mots :

« notamment en se rapprochant de la Belgique et des Pays-Bas pour le choix du navire, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour renouveler sa flotte de Chasseurs de Mines Tripartites, la France a fait le choix du navire développé par Naval Group dans le cadre du programme BENL de renouvellement des capacités de guerre des mines belges et néerlandaises.

Etendre ce rapprochement au système de drones de ce programme aurait de nombreux avantages. Puisqu'ils sont principalement développés par des entreprises et sous-traitant français, cela soutiendrait directement la constitution d'une filière drone forte et souveraine. La Marine Nationale pourrait bénéficier de tous les développements déjà effectués et à venir dans le cadre de ce programme. L'Europe de la Défense en sortirait également renforcée.

De plus, cela permettrait de réaliser des économies budgétaires substantielles. D'une part, le système de drones belgo-néerlandais est moins coûteux, mais pas moins efficace, que le système français. D'autre part, intégrer sur ce navire d'autres drones que ceux du programme BENL engendrerait des dépenses supplémentaires conséquentes pour modifier toutes les interfaces

physiques et logicielles du bateau. Alors que ce navire est déjà nativement conçu pour fonctionner avec son propre système de drones, performant et français.